

# Convention du 13 novembre à Bercy : le régime indemnitaire des C et B oublié ?

Noisy le 27 novembre 2018,

A tou-te-s les collègues,

Madame la directrice de la DINR vient de mettre en ligne sur Ulysse DINR un message pour vous remercier de notre « participation active » à la convention de la DINR à Bercy.

Elle écrit : « *Cette matinée a été un temps fort. Chaque service s'est fortement mobilisé, et je salue l'investissement de chaque équipe qui s'est traduit très concrètement et a permis que nous comprenions tous mieux la variété et les points forts de nos différents métiers* ».

Fort bien. Très aimable. Toutefois, il y a un problème, un tout petit problème... Les agent-e-s C et B de la DINR sont écarté-e-s du bénéfice du régime indemnitaire des agent-e-s des directions et services à compétences nationales (DGE, DNVSF, DVNI, DNEF, DNID etc.). La Direction Générale leur refuse l'attribution des 10 points d'ACF pour les cadres B (550,50 € annuels) et 5 points pour les cadres C (275,25 € annuels) versée à compter de la 2<sup>e</sup> année dans la direction.

La CGT Finances Publiques estime que le sort réservé aux agent-e-s C et B de la DINR en matière de régime indemnitaire est injuste, inéquitable et totalement injustifié ! La CGT Finances Publiques vous invite à le faire savoir dans le cadre du sondage organisé par la direction de la DINR.

**Du 29 novembre au 6 décembre 2018**, vous êtes appelés à élire vos représentants au comité technique ministériel (CTM), au comité technique de réseau (CTR), aux commissions administratives paritaires nationales (CAPN), aux commissions consultatives paritaires (CCP).

**Pour l'abandon du plan DARMANIN, contre le démantèlement de notre administration, contre la casse du statut général des fonctionnaires, contre la casse de nos droits et garanties, pour défendre nos droits et le service publique, nous vous invitons à voter CGT au CTM, au CTR, aux CAPN et aux CCP.**

Du fait d'une erreur matérielle, les listes de la CGT Finances Publiques ont été invalidées à la DINR L'administration a répondu par la négative à notre recours à titre gracieux.

Toutefois, nous ne resterons pas neutres pour les élections au comité technique local (CTL) et aux commissions administratives locales (CAPL) face au choix auquel sont confrontés les agent-e-s de la DINR et du SARH, nous prenons nos responsabilités en appelant à voter Solidaires au plan local : DINR et SARH.

Bien cordialement,

La section CGT Finances Publiques DINR-SARH

**PS : vous trouverez au verso une copie de la lettre de notre syndicat national au directeur général sur le régime indemnitaire des agents C et B.**